

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE ordinaire du 24 janvier 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 8      Convocation du 17/01/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, MM. Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Patrick CAMUS = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Loïc GARNIER = pourvoir à M. Patrice LARONZE  
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND  
Mme Rosaria SWIADEK = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT

Absents : Mme Marion ALEXANDRE et M. Aimé MAIERON

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christelle GUILLEMINOT

**Délibération n° 003 2025****Subvention 2025 aux Associations et autres**

Pour mémoire délibération n° 002-2024 du 26/01/2024 :

Bénéficiaires	Subv. Votée en 2024	Subv. Versée en 2024	Proposition 2025
Cantine	12 000 €	9 000 €	10 000 €
Voyages Scolaires (versée à APEV)	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Activités Scolaires (groupement APEV)	1 800 €	1 800 €	1 800 €
APEV (achat livres de Noël 2023)	0 €	300 €	
La Pause	250 €	250 €	250 €
UPCV (les années précédentes = 180 €)	400 €	400 €	180 €
Agrisolidarité	100 €	100 €	
Creusot Cyclisme (Train Hard)	300 €	300 €	
Sporting Club Couchois (40 € * 6 enfants)	0 €	240 €	320 €
Souvenir Français	100 €	100 €	100 €
Tremplin Hommes et Patrimoine	100 €	100 €	
Collège de Couches (40 € * 7 élèves)	0 €	280 €	
Les Bandalous (8 mai et 11 nov. 2024)		270 €	
Les Bandalous (inauguration stèle 23/11/2024)		150 €	
<b>Population de Mayotte</b>			<b>850 €</b>
Imprévus	950 €		1 800 €
<b>TOTAL =</b>	<b>20 000 €</b>	<b>17 290 €</b>	<b>17 300 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour l'attribution des subventions citées dans la colonne « proposition 2025 » d'un montant total de 17 300 € et dit que ce montant sera inscrit au budget 2025 à l'article 65748.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

